

**DELIBERATION (2022-43)
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Décision modificative n° 5 – Virement de crédits - Budget principal

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Date de convocation : 1^{er} décembre 2022

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Jean-Marie BILLY, Michel MARTINIANI.

Représentés : MM. Alain LAGRU (pouvoir à Jean-Marie BILLY), Sébastien GARREAU (pouvoir à Patrick BOUDINHON), Marie-Aimée GUILMAN (pouvoir à Patrick JULLIEN).

Absent excusé : M. Antoine MARCHAND.

Secrétaire de séance : Mme Gisèle TESTARD.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder au virements de crédits budgétaires suivants.

INVESTISSEMENT

Dépenses	
Article(Chap) - Opération	Montant
2183 (21) : Matériel de bureau et matériel informatique - 131	450,00
2312 (23) : Agencements et aménagements de terrains - 156	-450,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	
Article(Chap) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-2 000,00
6218 (012) : Autres personnel extérieur	1 000,00
6451 (012) : Cotisations à l'URSSAF	500,00
6453 (012) : Cotisations aux caisses de retraite	500,00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des 12 votants :

- approuvent l'ajustement budgétaire ci-dessus.
- chargent Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 6 décembre 2022

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, le 6 décembre 2022

Le Maire, Pascal BRUHAT